

*Fonds de recherche
sur la société
et la culture*

Québec 

PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES 2011-2014

MAI 2011

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	4
Introduction	7
Cadre du plan d'action	7
Rappel de la mission du FONDS et des orientations stratégiques en lien avec ce Plan d'action en matière de transfert des connaissances	8
Définition du transfert des connaissances au FONDS.....	9
Visées et objectifs spécifiques du Plan d'action en matière de transfert des connaissances	9
Processus visés	10
Résultats attendus	10
Tableau synthèse : Plan d'action en matière de transfert des connaissances 2011-2014	12
Composition du comité ad hoc sur le transfert des connaissances.....	18

PRÉAMBULE

Le Québec est sans conteste une société du savoir, dont le dynamisme social, la créativité, le développement culturel et la prospérité économique passent de plus en plus par la connaissance. Parce qu'une véritable société du savoir ne peut exister sans que ne soient reconnus et maximisés les apports de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres (SSHAL), le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (Fonds) souhaite mettre davantage en évidence les retombées des recherches qu'il finance. À cette fin, il entend se doter d'un premier *Plan d'action en matière de transfert des connaissances* couvrant la période de 2011-2014. La réalisation d'un tel plan constitue un défi d'envergure. La mise en œuvre des différentes actions contenues dans ce plan sera étalée dans le temps, et ce, en fonction des contraintes inhérentes à chacune d'elles et des ressources budgétaires disponibles.

À court et moyen termes, le Fonds vise à accroître l'intérêt de la communauté scientifique (établissements d'enseignement supérieur, chercheurs et étudiants) en SSHAL pour le transfert des connaissances, à reconnaître les efforts déjà investis dans de telles activités et à les encourager à y consacrer plus d'énergie. À plus long terme, le plan d'action se veut l'amorce d'une démarche visant à la fois une augmentation progressive des ressources consacrées au transfert de connaissances et un engagement accru des acteurs concernés.

Dès sa création en 2001, le Fonds a participé activement à la réflexion et à l'action en matière de transfert des connaissances, en vue notamment d'assurer un meilleur dialogue entre la recherche et la société, de contribuer au rayonnement de la recherche en SSHAL et de mieux comprendre les facteurs favorisant l'utilisation des résultats de recherche. Dans son souci d'affirmer pleinement la contribution de la recherche en SSHAL à l'enrichissement du patrimoine des connaissances, au développement et à l'essor de l'ensemble des sphères de la société, le Fonds ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur le transfert, notamment sur les formes qu'il peut prendre selon les domaines de recherche et les acteurs en jeu. Un tel questionnement n'est pas étranger au fait qu'il existe divers cadres conceptuels, certains élaborés par des organismes fédéraux, pour décrire les dimensions et le processus même de transfert. Il n'y a pas d'unanimité autour d'un concept fédérateur et les modèles sont en constante évolution. Par ailleurs, bien que les définitions du concept de « transfert des connaissances » puissent varier sensiblement, celles qui ont été publiées au cours des dernières années accordent de l'importance au développement d'une relation bidirectionnelle entre la communauté scientifique et les milieux de pratique. En outre, elles mettent de l'avant les dimensions de coconstruction des connaissances et de partage des nouvelles connaissances avec les milieux potentiellement utilisateurs.

Cette volonté du Fonds de mieux comprendre le processus de transfert des connaissances et de favoriser un partage accru et une meilleure utilisation des résultats de recherche n'est pas propre au Fonds. Elle s'incarne dans la création, au cours des 25 dernières années, d'organismes de soutien au transfert et à la valorisation, tels les centres de liaison et de transfert (CLT), les organismes de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS), les centres collégiaux de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN) par le gouvernement et les sociétés de valorisation universitaire. À titre d'exemples, mentionnons le Centre de transfert pour la réussite éducative (CTREQ), le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO), le Centre de liaison sur

l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP), le Centre interuniversitaire de recherche, de liaison et de transfert des savoirs en analyse des organisations (CIRANO) ou encore le Groupe d'études des conditions de vie et des besoins de la population (ÉCOBES). De telles organisations visent à faciliter les interactions entre les producteurs et les utilisateurs de connaissances.

À ces initiatives s'ajoutent les travaux de réflexion et les échanges en cours dans différents ministères et organismes, notamment au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministère de la Santé et des Services sociaux et dans des réseaux structurés tels que les Centres affiliés universitaires et les Instituts universitaires, autant de lieux pour favoriser les échanges entre la communauté scientifique, les gestionnaires et les praticiens afin d'encourager l'utilisation des connaissances issues de la recherche sociale et d'en optimiser les retombées.

Enfin, plusieurs études sur le transfert de connaissances sont menées depuis quelques années par des chercheurs chevronnés. À cet égard, le Fonds finance depuis deux ans une étude sur la modélisation des déterminants et des retombées de l'application des connaissances issues de la recherche en SSHAL. En somme, tout concourt à la nécessité pour le Fonds de se doter d'un cadre de référence qui lui soit propre afin de maximiser les retombées de la recherche dans les domaines qu'il soutient financièrement.

Par ailleurs, l'élaboration du présent *Plan d'action* s'appuie non seulement sur les écrits sur le sujet, mais également sur le travail assidu d'un comité *ad hoc* mandaté par le Conseil d'administration à l'automne 2010 pour proposer un plan ciblant les particularités de la recherche et du transfert en SSHAL. Les membres de ce comité proviennent de plusieurs horizons, autant de la communauté scientifique que des milieux de la décision et de l'intervention. Afin de mener à bien son mandat, le comité a pris en compte les résultats d'une consultation menée en février 2011 auprès de chercheurs, de responsables de l'administration de la recherche, de représentants des milieux gouvernementaux et d'organismes non gouvernementaux, et de milieux dédiés au transfert. Dans le cadre de cette consultation, le comité s'est assuré de couvrir, autant que faire se peut, le large éventail de domaines desservis par le Fonds ainsi que les utilisateurs et les participants à la coconstruction de savoirs dans des recherches en SSHAL.

Ce comité considère que toute opération de transfert n'a de sens que dans la mesure où les connaissances générées répondent à un besoin des milieux, et ce, quels que soient les publics cibles (décideurs, intervenants, population en général, publics spécifiques ou larges). Le comité reconnaît également la présence d'une volonté, de plus en plus affirmée dans la communauté scientifique, de connaître et de reconnaître les savoirs expérientiels, et ce, qu'ils soient issus des milieux d'intervention et de décision, ou encore de la population à laquelle des interventions sont destinées. Parallèlement, le nombre et la diversité d'acteurs sociaux souhaitant travailler de concert avec la communauté scientifique pour générer de nouvelles connaissances sont en croissance. Il en est de même des individus et des collectivités qui souhaitent avoir accès aux connaissances issues de la recherche ou encore qui désirent collaborer avec la communauté scientifique afin d'intégrer les nouvelles connaissances scientifiques à leurs interventions ou prises de décision, ce qui accroît les retombées de la recherche.

L'intégration des nouveaux diplômés dans le marché du travail étant considérée comme un des principaux vecteurs de changement et d'innovation, la formation académique compte parmi les formes les plus importantes de transfert de connaissances reconnues et soutenues dans les milieux académiques. Il en est de même pour les activités de communication scientifique. Compte tenu des mesures déjà prévues, dans le cadre de la programmation courante du Fonds, pour diffuser la recherche en SSHAL auprès des milieux de la recherche et soutenir la formation de la relève, ces formes de transfert ne sont pas considérées dans l'actuel *Plan d'action*.

INTRODUCTION

Le *Plan d'action en matière de transfert des connaissances* comporte deux sections. La première décrit le cadre à partir duquel le Fonds structure son action en matière de transfert des connaissances. Suit un bref rappel de la mission du Fonds et de ses orientations stratégiques en lien avec le plan d'action en matière de transfert. Puis une définition du transfert est proposée, suivie des visées et des objectifs spécifiques du présent *Plan d'action*. Enfin, nous apportons des précisions sur les processus de transfert impliqués et les résultats attendus. La seconde section du document propose un ensemble de mesures et de modalités dont plusieurs sont déjà implantées pour concrétiser ce plan d'action.

CADRE DU PLAN D'ACTION

D'entrée de jeu, signalons que l'ensemble des domaines couverts par le Fonds est visé par le présent *Plan d'action*. Par ailleurs, en raison de la diversité et de la complexité de ses objets, de la variété des secteurs, des domaines et des types de recherche qu'il soutient, le Fonds entend moduler ses actions en tenant compte des différents aspects de sa mission et de ses activités. En conséquence, le Fonds souhaite maintenir, en trame de fond de la présente démarche, les prémisses suivantes :

- Toutes les recherches ou tous les résultats de recherche n'ont pas à faire l'objet d'un transfert systématique. Certains champs de recherche ne s'y prêtent pas ou s'y prêtent peu. Parallèlement, certains milieux ont une plus longue tradition et une expertise reconnue en matière de transfert et de recherche menée en collaboration. Cette expertise se doit d'être reconnue et le Fonds entend la reconnaître à travers ce plan.
- Les moyens mis de l'avant dans le *Plan d'action en matière de transfert des connaissances* doivent être déployés dans le respect des différents acteurs et milieux utilisateurs (étudiants, chercheurs, équipes de recherche, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, instituts universitaires et centres affiliés universitaires, milieux de pratique, d'intervention et de décision, etc.), de la spécificité des divers types de recherche (fondamentale, appliquée, partenariale, recherche-action, recherche-crédation, etc.), des multiples démarches méthodologiques (exploratoire, évaluative, expérimentale, descriptive, etc.) et des phases de réalisation de la recherche (revue de littérature, collecte de données, analyse, etc.).
- Les actions de transfert exigent qu'on y consacre du temps et des ressources. Elles peuvent être unidirectionnelles ou favoriser plutôt les interactions entre les acteurs. Elles peuvent être de plus ou moins grande envergure et avoir une portée variable, qu'il s'agisse d'un transfert de proximité qui vise un milieu en particulier ou d'un transfert étendu auprès de publics plus nombreux ou plus larges. Elles varient en fonction des publics cibles : milieux de pratique, milieux de la décision, grand public. Les *milieux de pratique* renvoient à des milieux offrant des services dans différents secteurs d'activités qui regroupent des intervenants, des gestionnaires et d'autres acteurs. Les *milieux de la décision* comprennent à la fois les élus, les acteurs

responsables de l'élaboration des politiques publiques, les dirigeants et les hauts fonctionnaires d'organismes et d'établissements. Quant au *grand public*, il se compose d'une diversité de publics cibles qui se présentent aussi bien sous la forme de vastes audiences que de groupes restreints ayant des besoins spécifiques. Ces publics cibles sont susceptibles d'utiliser et de tirer parti des connaissances en SSHAL.

- Étant entendu que certaines activités de recherche sont moins interpellées par le plan d'action tel que libellé actuellement, notamment dans le secteur des arts et des lettres, le Fonds entend poursuivre les échanges avec des représentants de ce secteur. Il veillera à ce que les mises à jour ultérieures de son plan d'action tiennent compte de la diversité des pratiques de tous les secteurs et domaines du Fonds.

RAPPEL DE LA MISSION DU FONDS ET DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES EN LIEN AVEC CE PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Par son *Plan d'action en matière de transfert des connaissances*, le Fonds souhaite renforcer son appui au transfert des connaissances produites par la communauté scientifique du Québec en SSHAL, et ce, à l'intérieur de sa mission, à savoir :

- promouvoir l'excellence et aider financièrement le développement de la recherche en SSHAL ;
- contribuer à la diffusion des connaissances et à la formation des chercheurs dans tous les domaines de la recherche reliés aux SSHAL ;
- établir les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales ;
- et faciliter les regroupements de chercheurs.

De même, son *Plan d'action* s'appuie sur une vision ouverte à la diversité, ancrée dans les pratiques de recherche d'aujourd'hui et tournée vers l'avenir, une vision amplement décrite dans le cadre de ses orientations stratégiques. Lesdites orientations au nombre de trois sont libellées de la façon suivante :

- répondre adéquatement aux besoins de la communauté de recherche en SSHAL et assurer le développement et la pérennité d'un système de recherche dynamique, novateur et performant ;
- encourager les synergies et le réseautage entre les chercheurs issus de différents milieux et secteurs de recherche et accroître les collaborations et la mobilité internationales ;
- encourager l'investissement dans des problématiques sociétales d'envergure, susciter de nouveaux objets d'étude ayant une pertinence sociale et miser sur un rapprochement recherche et société.

Chacune de ces orientations est traversée par un axe d'intervention qui porte sur la « Promotion de la recherche et le transfert des connaissances ». Pour le Fonds, les retombées de cet axe d'intervention seront maximisées si des mesures sont prises pour

encourager le rapprochement entre la recherche et la société. Un meilleur dialogue entre la communauté scientifique en SSHAL et les acteurs sociaux permettrait d'apprécier l'importance et l'intérêt de la recherche en SSHAL et de mieux en saisir la pertinence et les enjeux. Il favoriserait également une meilleure prise en compte des besoins et des préoccupations qui s'expriment de part et d'autre, ainsi que des savoirs d'expérience qui se développent dans la société. De plus, ce dialogue ferait émerger des stratégies à mettre en place pour favoriser l'appropriation des résultats de la recherche susceptibles d'éclairer la prise de décisions, d'initier certaines améliorations dans les pratiques et d'enrichir le patrimoine de connaissances. Dans tout ce processus, la visée demeure l'amélioration du mieux-être des individus, des groupes et des collectivités, d'ici et d'ailleurs.

DÉFINITION DU TRANSFERT DES CONNAISSANCES AU FONDS

Dans la littérature scientifique, il existe une grande variété de termes pour décrire les processus censés mener à l'utilisation des connaissances : diffusion, échange, dissémination, valorisation, mobilisation, application, transfert, etc. Le Fonds reconnaît qu'il serait complexe d'en arriver à un consensus sur la définition ou sur le concept intégrateur qui permettrait de rendre parfaitement compte de ce processus selon les secteurs de recherche et les acteurs en jeu. Cependant, il est important de reconnaître que le transfert des connaissances peut prendre différentes formes qu'elles soient interactives ou non. Pour le Fonds, dans ce plan d'action, le transfert est défini ainsi :

Ensemble des efforts consentis pour contribuer à faire connaître et reconnaître les activités et les résultats de recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres en vue de leur utilisation par les milieux de pratique, les décideurs et le grand public, que la démarche soit interactive ou non.

VISÉES ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Le présent *Plan d'action* vise à :

- accroître l'intérêt de la communauté scientifique (établissements d'enseignement supérieur, chercheurs, étudiants) en SSHAL pour le transfert des connaissances ;
- reconnaître et soutenir les efforts déjà investis dans ces activités par la communauté scientifique ;
- encourager la communauté scientifique à y consacrer plus d'énergie.

Pour ce faire, il propose des mesures d'appui et des modalités pour aider la communauté scientifique à initier, mener ou collaborer à des activités de transfert, en plus de lui permettre de valoriser, de faire connaître et reconnaître ces activités. De cette façon, il répond aux objectifs spécifiques suivants :

- reconnaître et soutenir davantage les activités de transfert initiées par tous les acteurs impliqués dans la recherche financée par le Fonds, entre autres en révisant les critères d'évaluation des programmes de subventions et de bourses, en tenant compte du temps additionnel et des compétences particulières qu'exigent les activités de transfert ou en veillant à ce que la préoccupation en cette matière soit prise en considération au sein des comités chargés d'évaluer la qualité d'un projet, les compétences d'un chercheur et le bilan de ses réalisations.
- valoriser et accroître les activités du Fonds en vue de faire reconnaître la recherche et les résultats de la recherche en collaboration avec la communauté scientifique ;

PROCESSUS VISÉS

Le *Plan d'action* porte sur les processus à travers lesquels un transfert des connaissances s'accomplit et qui vont de la définition des questions de recherche à la production des connaissances et à leur diffusion jusqu'au soutien à l'appropriation en vue de leur utilisation. Bien que le Fonds souhaite que son appui contribue à faciliter l'ensemble des composantes du processus, ses interventions et son financement s'appliquent uniquement à certaines étapes de ce processus.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les activités de transfert des connaissances sont diversifiées et peuvent produire de multiples effets. Ceux-ci dépendent notamment des caractéristiques des milieux auxquels les connaissances sont destinées. Ils peuvent prendre les formes suivantes :

- l'accès à de nouvelles connaissances ;
- une meilleure compréhension des problématiques, des dynamiques, des contextes et des enjeux de société dans la population ;
- un éclairage dans la création et la planification des politiques publiques et des services notamment par la prise de décisions fondées sur des résultats probants ;
- un développement plus adapté ou une amélioration des produits, des services, des pratiques ou des processus ;
- l'amélioration du dialogue recherche et société, notamment par le développement d'une culture de la recherche dans les milieux décisionnels et de pratique, et par le développement d'une culture de la pratique dans les milieux de la recherche ;
- une reconnaissance de l'importance et de la contribution de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres ;
- la production d'innovations sociales ;
- la mise en valeur de la recherche soutenue par le Fonds ;
- un accroissement de la richesse collective et l'amélioration des conditions de vie des personnes et des collectivités.

Le tableau qui suit présente les mesures et les actions qui seront mises en œuvre au cours des trois prochaines années selon les processus à travers lesquels le transfert des connaissances s'opère. Pour orchestrer ses actions en matière de transfert, le Fonds dispose de quatre leviers d'intervention : l'offre de programmes, les règles de programmes, les incitatifs financiers ainsi que les activités de communication et de réflexion hors programme.

Tableau synthèse

Plan d'action en matière de transfert des connaissances 2011-2014

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	
Mission	Orientations stratégiques¹
<p>Promouvoir l'excellence et aider financièrement le développement de la recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres (SSHAL).</p> <p>Contribuer à la diffusion des connaissances et à la formation des chercheurs dans tous les domaines de la recherche reliés aux SSHAL.</p> <p>Établir les partenariats nécessaires à l'avancement des connaissances scientifiques portant sur des problématiques sociétales.</p> <p>Faciliter les regroupements de chercheurs.</p>	<p>Répondre adéquatement aux besoins de la communauté de recherche en SSHAL et assurer le développement et la pérennité d'un système de recherche dynamique, novateur et performant.</p> <p>Encourager les synergies et le réseautage entre les chercheurs issus de différents milieux et secteurs de recherche et accroître les collaborations et la mobilité internationales.</p> <p>Encourager l'investissement dans des problématiques sociétales d'envergure, susciter de nouveaux objets d'étude ayant une pertinence sociale et miser sur un rapprochement recherche et société.</p>
Définition du transfert des connaissances au Fonds	
<p>Ensemble des efforts consentis pour contribuer à faire connaître et reconnaître les activités et les résultats de recherche en sciences sociales et humaines, en arts et en lettres en vue de leur utilisation par les milieux de pratique, les décideurs et le grand public, que la démarche soit interactive ou non.</p>	
Leviers d'intervention	Public visé par le Plan d'action
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre de programmes ▪ Règles de programmes ▪ Incitatifs financiers ▪ Activités de communication et de réflexion hors programme 	<p>Communauté scientifique (établissements d'enseignement supérieur, chercheurs, étudiants)</p>

¹ cf. *Plan stratégique 2010-2013* adopté par le Conseil d'administration à la séance du 9 avril 2010.

Soutien à des activités favorisant la production de connaissances	
<i>Moyens d'action</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>
Organisation d'activités auprès des milieux de pratique concernant leurs besoins de connaissances (forums, tables de concertation, panels d'experts, consultations, rencontres de travail, etc.)	Action récurrente
Mise en œuvre d'initiatives de la part du Fonds pour susciter et capter de nouvelles thématiques de recherche ou des questions à haute pertinence sociale dans le cadre du programme <i>Actions concertées</i> ou d'autres programmes	2011-2012, 2012-2013, 2013-2014
Déclaration du Fonds sous forme de préambule dans les règles de l'ensemble des programmes de subvention et de bourse où il encourage les chercheurs et les étudiants à mener des activités de transfert des connaissances lorsque celles-ci sont pertinentes	2011-2012
Maintien des montants optionnels pour la vocation « Rapprochement recherche société » du programme <i>Regroupements stratégiques</i> (entre 35 000 \$ et 125 000 \$ par année selon le plan de développement du regroupement)	Action récurrente
Introduction d'un critère d'évaluation de la vocation optionnelle « Rapprochement recherche-société » du programme <i>Regroupements stratégiques</i> dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours	2011-2012
Évaluation de la vocation optionnelle encourageant le « Rapprochement recherche-société » du programme <i>Regroupements stratégiques</i>	2012-2013
Organisation d'activités de sensibilisation destinées aux chercheurs et aux étudiants en SSHAL portant sur l'importance du transfert des connaissances, en collaboration avec un organisme du milieu de pratique	2012-2013

Action nouvelle

Soutien à des activités favorisant la diffusion de connaissances	
<i>Moyens d'action</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>
Maintien du programme <i>Revue de recherche et de transfert des connaissances</i>	Action récurrente
Poursuite de la démarche de suivi et de transfert des projets dans le cadre du programme <i>Actions concertées</i>	Action récurrente
Évaluation des retombées de la participation des chercheurs et des milieux de pratique aux activités de suivi (sondage ou questionnaire) dans le cadre du programme <i>Actions concertées</i>	2012-2013
Déploiement d'une démarche de suivi des projets de recherche en dehors du programme <i>Actions concertées</i> – là où elle peut s'appliquer	2013-2014
Incitation des chercheurs et des milieux de pratique à collaborer étroitement dans le déroulement des activités de diffusion	Action récurrente
Maintien des dépenses admissibles associées à la diffusion des travaux et leurs résultats pour l'ensemble des programmes de subvention (frais de production, d'édition ou de reprographie, frais de traduction, frais de déplacement et de séjour)	Action récurrente
Développement, bonification et diversification des vitrines dédiées à la recherche et aux chercheurs financés par le Fonds (diffusion par le Web de résumés et de résultats de recherche, promotion des rapports de recherche découlant des actions concertées et des nouveaux chercheurs, production de fiches de résultats vulgarisés issus de recherche aux actions concertées, mise en valeur des infrastructures soutenues par le Fonds, utilisation des médias sociaux pour valoriser et promouvoir la recherche en SSHAL et ses résultats, etc.)	Action récurrente
Maintien de la production d'une édition annuelle de la revue <i>Recherches Innovations</i>	Action récurrente

Collaboration du Fonds à des projets visant le grand public (émissions de télévision, médias papier et électroniques, événements, Web séminaires, etc.) pour la mise en valeur des résultats de la recherche en SSHAL	Action récurrente
Évaluation des stratégies de diffusion menées par le Fonds de façon à les améliorer et à les optimiser	2012-2013

Action nouvelle

Soutien à des activités favorisant l'utilisation de connaissances	
<i>Moyens d'action</i>	<i>Calendrier de réalisation</i>
Révision des critères d'admissibilité pour reconnaître davantage le rôle des chercheurs d'établissement et des chercheurs de collègue dans le processus de transfert de connaissances	2013-2014
Modification des critères d'évaluation relatifs à la qualité de la programmation et au bilan des réalisations (programmes Équipes, Regroupements et CAU-IU) pour prendre en considération les retombées anticipées ou obtenues (seulement lorsque le transfert est pertinent)	2011-2012
Modification du critère d'évaluation relatif à la compétence des membres de l'équipe (programmes Équipes, Regroupements et CAU-IU) pour y inclure la reconnaissance des activités de formation et de transfert (seulement lorsque le transfert est pertinent)	2011-2012
Modification du sous-critère d'évaluation relatif à la qualité du projet de recherche du candidat au programme de bourses en milieu de pratique pour prendre en considération les retombées anticipées ou obtenues (seulement lorsque le transfert est pertinent)	2011-2012

Introduction d'un critère d'évaluation relatif au transfert dans les programmes de bourses et de soutien à la recherche à venir, là où cela s'avère pertinent	Conditionnel à l'offre de nouveaux programmes
Maintien des suppléments pour des activités de partenariat (activités de formation, de diffusion et de transfert) dans le cadre des <i>Bourses postdoctorales</i> (jusqu'à 2 000 \$ par an)	Action récurrente
Maintien des montants optionnels, dans le cadre du programme <i>Soutien aux équipes de recherche</i> , pour le financement d'activités de transfert (7 000 \$ par an) et de valorisation (15 000 \$ par an) pour une équipe en stade de fonctionnement ou de renouvellement	Action récurrente
Maintien, dans le cadre du programme <i>Soutien aux équipes de recherche</i> , des dépenses admissibles associées à la rémunération pour des tâches d'organisation d'activités de transfert ou d'échange de connaissances, de formalisation de connaissances à des fins d'intervention, de transposition de résultats sous forme d'innovations technologiques, sociales ou culturelles (entre 45 000 \$ et 100 000 \$ par an pour une équipe en stade de fonctionnement ou de renouvellement)	2011-2012 (Changement à apporter au libellé des dépenses admissibles pour inclure la notion d'innovations sociales ou culturelles)
Introduction d'un incitatif financier dans le cadre des subventions de projets (<i>Appui aux projets novateurs</i> et <i>Appui à la recherche-création</i>) pour susciter le développement d'initiatives en transfert, là où cela s'applique (jusqu'à 7 000 \$ par année par projet)	2011-2012
Développement d'ententes de collaboration avec des groupes spécialisés de transfert des connaissances (OLTIS, CCTT, etc.)	À préciser 2011-2014
Maintien et diversification des activités de transfert dans le cadre des <i>Actions concertées</i> à l'intention des partenaires, des milieux de pratique et d'intervention	Action récurrente

Soutien à la préparation d'activités de transfert pour accroître ou accélérer l'utilisation des connaissances par les milieux de pratique	2013-2014
Soutien à des recherches en matière de transfert et d'utilisation des connaissances dans les domaines couverts par le Fonds (dont les résultats devraient être diffusés)	2011-2012, 2012-2013
Poursuite de la réflexion sur le transfert des connaissances afin de mieux saisir ses formes ou son déploiement dans les secteurs des arts et des lettres.	2011-2012, 2012-2013

Action nouvelle

Membres du comité *ad hoc* sur le transfert des connaissances

Diane Berthelette, présidente-directrice générale du CLIPP

Présidente du comité

Nicole Bouchard, doyenne des études supérieures et de la recherche UQAC

Représentante du milieu des administrateurs universitaires

Diane Charest, ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport

Représentante du milieu de la décision

Juan Luis Klein, UQAM

Représentant du milieu de la production des connaissances

Julie Villeneuve, CSSS de la vieille capitale, Centre affilié universitaire

Représentante du transfert des connaissances vers les milieux de pratique

Personnel du Fonds

Jacques Babin

Président-directeur général

Lise Santerre

Vice-présidente aux programmes

Benoit Sévigny

Secrétaire du Fonds et directeur des communications

Observateurs

François Chagnon, UQAM

Marie-Thérèse Duquette, FQRSC

Denise Pérusse, FQRSC

Secrétariat du comité

Nathalie Roy, FQRSC